

# COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

## ----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 23 septembre 2005  
(convocation du 12 septembre 2005)

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Septembre Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

### **ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme DELAUNAY Michèle, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme LIMOUZIN Michèle, M. LOTHAIRE Pierre, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. REDON Michel, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

Mme. BRACQ Mireille à M. SIMON Patrick  
M. CANIVENC René à M. LABARDIN Michel  
M. CASTEX Régis à M. CASTEL Lucien  
M. CAZABONNE Alain à M. CAZABONNE Didier  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. BANNEL Jean-Didier  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
M. COUTURIER Jean-Louis à Mme. LACUEY Conchita  
M. DELAUX Stéphan à M. CAZENAVE Charles  
M. DOUGADOS Daniel à Mlle. COUTANCEAU Emilie  
M. DUTIL Silvère à Mme. DUMONT Dominique

M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SEUROT Bernard  
M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel  
Mme. KEISER Anne-Marie à M. JOUVE Serge  
M. LAMAISSON Serge à M. FREYGEFOND Ludovic  
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MILLET Thierry  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. POIGNONEC Michel à M. FLORIAN Nicolas  
M. PUJOL Patrick à M. FAYET Guy  
Mme. VIGNE Elisabeth à Mme. TOUTON Elisabeth

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés Publics - Construction du Tramway 2ème Phase - Fourniture de barrettes lumineuses pour la plateforme du tramway - (URB 203 B) - Appel d'offres**

Monsieur JOUVE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Les aménagements urbains de la 2<sup>ème</sup> phase des 3 lignes du tramway de l'agglomération bordelaise comportent des barrettes lumineuses encastrées dans le sol, sur la plateforme du tramway en stations et inter-stations.

Un marché doit être conclu pour la fabrication de ces matériels en alliage métallique, munis de deux bandeaux lumineux constitués de diodes électroluminescentes qui seront posés par les entreprises titulaires des marchés de pose de voie ferrées.

A cet effet, les services communautaires ont mis au point un dossier de consultation sous forme d'appel d'offres ouvert sans variante autorisée en vue d'un marché industriel de fournitures, à prix unitaires, d'une durée maximale de 13 mois.

Le montant de la dépense est estimé à 824 255 € HT

Considérant son importance, la mise en concurrence inhérente à cette affaire donne lieu à publicité au niveau européen, conformément aux dispositions des articles 33 alinéa 3 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics.

Le financement de ces travaux est à imputer au budget annexe TRANSPORTS des exercices concernés, chapitre 23, compte 2380072, CRB H 340, programme TW 20 B.

En application des articles L 2121.12 et 2121.13 du Code Général des Collectivités Territoriales, le dossier de consultation des entreprises, comprenant le projet de marché, est à la disposition des Conseillers communautaires qui peuvent venir le consulter à la Direction Centrale des Achats et Marchés.

Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner le dossier de consultation des entreprises et autoriser M. le Président :

- ✓ à lancer une mise en concurrence dans le cadre d'un appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des marchés publics,
- ✓ à signer le marché à intervenir avec l'entreprise ou le groupement momentané d'entreprises qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert lancé en application notamment des articles 33, 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel d'offres, à procéder à la recherche d'une entreprise ou d'un groupement momentané d'entreprises, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1 dudit Code,
- ✓ à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 septembre 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
5 OCTOBRE 2005**

M. ALAIN CAZABONNE

